

220C4054
FR0011271600-FS01113

2 octobre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FERMENTALG

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 2 octobre 2020, la société par actions simplifiée Moneta Asset Management (36 rue Marbeuf, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 24 août 2020, le seuil de 5% du capital de la société FERMENTALG et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 1 063 195 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 4,75% du capital et 4,32% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une augmentation du nombre total d'actions de la société FERMENTALG.

Le déclarant a précisé détenir, au 2 octobre 2020, pour le compte desdits fonds, 1 063 195 actions FERMENTALG représentant autant de droits de vote, soit 4,74% du capital et 4,32% des droits de vote de cette société².

¹ Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 22 404 244 actions représentant 24 605 646 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

² Sur la base d'un capital composé de 22 407 265 actions représentant 24 608 667 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.